



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
8 SEPTEMBRE 2025

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 septembre 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Bob Lussier
Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet
Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. **RES 808-09-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2025
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-044 – 46, RUE PRINCIPALE – RÉPARATION ET RÉNOVATION D'UNE CONSTRUCTION
 - 6.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-041 – 5, RUE DE L'ÉGLISE – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE
 - 6.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-042 – 10-12, RUE DE L'ÉGLISE – ABATTAGE D'ARBRE
 - 6.4 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-043 – 30, CHEMIN JOBIN – AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT ACCESSOIRE
 - 6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-046 – 96, CHEMIN MCINTOSH - CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE
 - 6.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-047 – LOT 5 897 601 CHEMIN RICHFORD – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
 - 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DES CONTRE-FENÊTRES DU CLOCHER DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – ATELIER TOUBOIS INC.

- 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PROJET PRACIM - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL – LCL
- 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PROJET PRIMEAU 2023 - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS – LCL
- 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MARQUAGE DE RUE – MARC LIGNES INC.
- 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION CLAUDE DE SERRES
- 8. OFFRE DE SERVICES
 - 8.1 OFFRE DE SERVICE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE LIÉS AU REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO
 - 8.2 OFFRE DE SERVICE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE LIÉS À L'ANALYSE DES OPTIONS CONCERNANT LA CONTRE FENÊTRE DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO
 - 8.3 OFFRE DE SERVICE – REMPLACEMENT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE – PUITTS CHARLES CARON ET FILS INC.
 - 8.4 ACCEPTATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROJET PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
- 9. RÈGLEMENTS
 - 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 177-09-25 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES
 - 9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 178-09-25 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 10. APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
- 11. DIVERS
 - 11.1 AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU 75A, RUE PRINCIPALE – SERVICE DE GARDE
 - 11.2 CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA
 - 11.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE DUNHAM
 - 11.4 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – FOURNITURE DE SERVICES D'OPÉRATEURS DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES PAR LA VILLE DE BEDFORD
 - 11.5 NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
 - 11.6 NOMINATION FONCTIONNAIRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - 11.7 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE
 - 11.8 EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – ROMANE DERONDE
 - 11.9 APPUI AU PROJET « VIE ACTIVE ET SOLIDAIRE » DU CAMP GARAGONA
 - 11.10 ACCEUIL DE L'EXPOSITION LOTO-QUÉBEC 2025 À L'ÉGLISE BISHOP STEWART (BSM)

- 11.11 IMPRESSION DE FICHES INFORMATIVES SUR LES
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – COMITÉ
CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT
12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 809-09-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
4 AOÛT 2025**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 août 2025 tel que
rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 **RES 810-09-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
28 AOÛT 2025**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 28 août 2025
tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 811-09-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des
comptes à payer et des transferts datée du 28 août 2025;

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datée
du 28 août 2025 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

- **NOUVEAU DÉBARCADÈRE**

Le nouveau débarcadère a été mis en place à l'école Saint-François
d'Assise afin de sécuriser les déplacements des élèves. La mairesse
remercie l'équipe municipale qui a travaillé afin de mener le projet à
terme avant la rentrée scolaire. Le débarcadère est maintenant en
période de rodage et les commentaires des intervenants sont les
bienvenus.

- **« SHOW DE BOUCANE »**

Les shows de boucane, à l'occurrence sur le nouveau pont du chemin
Moulin à Scie, constituent un manque de civisme envers les résidents.
Les témoins sont invités à signaler toute infraction à la Sûreté du
Québec.

- **BOULEVARD DES ARTS**

Le Boulevard des Arts a lieu les 5, 6, 7 et les 12, 13, 14 septembre.
Trente-huit artisans de Saint-Armand, Frelighsburg, Dunham et
Standbridge East participent à l'événement. Une exposition collective
se tient au Centre d'art de Dunham.

- **GYMNASE (OUVERTURE 15 SEPTEMBRE)**

On tente de rouvrir le gymnase pour les activités de loisirs pour la semaine du 15 septembre. La confirmation et les horaires seront publiés sur Facebook.

- **SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

Il manque actuellement une éducatrice au service de garde en communauté. Avec une deuxième éducatrice, six enfants additionnels pourraient être accueillis. Les personnes intéressées par le travail d'éducatrice sont invitées à communiquer avec le bureau coordonnateur « Les Pommettes Rouges », de Bedford.

- **DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PAVL**

La Municipalité dépose deux demandes de subvention auprès du gouvernement du Québec au programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

5. **CORRESPONDANCE**

- Une lettre de M. André Coupet demandant l'ajout d'une mention « montée Pierre Foglia » sur le chemin de Richford en commémoration de la contribution de Pierre Foglia à la valorisation du patrimoine de Frelighsburg.
- Une demande de M. Stanislas Pettigrew d'autoriser le passage d'un tuyau d'acériculture au-dessus du chemin de la Mine.

6. **DEMANDES EN URBANISME**

6.1 **RES 812-09-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-044 – 46, RUE PRINCIPALE – RÉPARATION ET RÉNOVATION D'UNE CONSTRUCTION**

La mairesse déclare son intérêt et sort de la salle pour la période de délibération.

PARTIE AVANT

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la rénovation et réparation d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : l'un des critères du P.I.I.A. est que le style architectural s'intègre au contexte;

CONSIDÉRANT QUE : la toiture et le fascia du porche existant sont endommagés;

CONSIDÉRANT QUE : la rénovation fera écho à l'immeuble d'origine;

CONSIDÉRANT QUE : le porche sera soutenu par deux colonnes carrées;

CONSIDÉRANT QUE : la toiture aura trois pentes recouvertes de tôle pincée;

CONSIDÉRANT QU' : il y aura un ajout de faux volets gris;

CONSIDÉRANT QUE : la couleur et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment;

PARTIE ARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU' : il y a une problématique de chutes de glaçons en hiver au-dessus de la porte d'accès au sous-sol;

CONSIDÉRANT QU' : un nouveau porche à deux pentes identiques au porche existant sur l'autre mur sera ajouté;

CONSIDÉRANT QU' : aucun espace de vie n'est aménagé à l'extérieur pour ce logement;

CONSIDÉRANT QU' : une nouvelle terrasse de 12 pieds de profondeur en bois traité de couleur brune sera aménagée;

CONSIDÉRANT QUE : l'aménagement est caché par le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU' : il n'y aura aucun impact sur les places de stationnement disponibles;

CONSIDÉRANT QUE : le style architectural s'intègre au contexte;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de réparation et de rénovation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

6.2 RES 813-09-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-041 – 5, RUE DE L'ÉGLISE – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la construction d'un cabanon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : le cabanon sera implanté en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des critères du P.I.I.A. stipule que les bâtiments secondaires et accessoires sur un site sont érigés et construits de manière à s'harmoniser avec le bâtiment principal (matériaux, volume, couleur, toiture) et sont agrémentés d'aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement du bâtiment principal est constitué de planches de bois horizontales bleues et de joints blancs;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement proposé du cabanon est constitué de planches de pruche verticales recouvertes d'un produit vieillissant;

CONSIDÉRANT QUE : le cabanon du terrain voisin utilise des matériaux et des couleurs identiques au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de travaux à la condition que les matériaux de recouvrement du cabanon soient les mêmes que ceux de la résidence afin de respecter les critères du règlement sur les P.I.I.A. concernant l'harmonisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de travaux à la condition que les matériaux de recouvrement du cabanon soient les mêmes que ceux de la résidence afin de respecter les critères du règlement sur les P.I.I.A. concernant l'harmonisation.

ADOPTÉE

6.3 RES 814-09-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-042 – 10-12, RUE DE L'ÉGLISE – ABATTAGE D'ARBRE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour l'abattage d'arbre mort a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : l'un des critères du P.I.I.A. est de conserver le couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE : l'arbre est dangereux et risque de tomber;

CONSIDÉRANT QUE : l'arbre est entouré d'arbres conservant le couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande d'abattage;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

6.4 RES 815-09-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-043 – 30, CHEMIN JOBIN – AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour l'ajout d'un appentis au garage existant a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : l'un des critères du P.I.I.A. est que les bâtiments secondaires et accessoires sur un site sont érigés et construits de manière à s'harmoniser avec le bâtiment principal (matériaux, volume, couleur, toiture) et sont agrémentés d'aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE : les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE : la pente de l'appentis est similaire au garage existant;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

6.5 RES 816-09-25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-046 – 96, CHEMIN MCINTOSH - CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la construction d'un garage attenant à la résidence principale à trois mètres des limites latérales du terrain et contigu au bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la grille des usages et normes de la zone stipule que la marge latérale à respecter pour une résidence principale à l'extérieur du périmètre urbain est de huit mètres;

CONSIDÉRANT QU' : un garage attenant doit comporter un minimum d'une porte de garage selon sa largeur;

CONSIDÉRANT QUE : les marges de la grille des usages et des normes doivent être respectées;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : refuser la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

6.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-047 – LOT 5 897 601 CHEMIN RICHFORD – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucun commentaire n'a été reçu de la part des personnes concernées relativement à la demande de dérogation mineure no 25-047.

Le conseil, souhaitant obtenir des informations complémentaires sur ce dossier, reporte la prise de décision à la séance du 29 septembre 2025.

7. ÉMISSION DE PAIEMENTS

7.1 RES 817-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER

CONSIDÉRANT : la résolution N° 529-02-25 « *Offre de service – Fenestration du chœur de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ Requalification Église BSM – Marc Cournoyer* », adoptée le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 303307 de Marc Cournoyer du 27 août 2025 au montant de 3 615,00 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres du chœur de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 5 du 3 septembre 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 615,00 \$ à l'ordre de Marc Cournoyer conformément à la facture N° 303307.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.2 RES 818-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DES CONTRE-FENÊTRES DU CLOCHER DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – ATELIER TOUBOIS INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 668-06-25 « *Offre de service – Fabrication des contre-fenêtres du clocher de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ Requalification Église BSM – Atelier Toubois inc.* », adoptée le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° FTB1137 d'Atelier Toubois du 25 août 2025 au montant de 18 302,58 \$, taxes incluses, pour la fabrication des contre-fenêtres du clocher de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 du 26 août 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 12 201,72 \$ à l'ordre d'Atelier Toubois inc. conformément au certificat de paiement N° 2.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.3 RES 819-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PROJET PRACIM - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL – LCL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 617-04-25 « *Octroi de contrat – Études géotechniques pour la construction d'une station d'épuration par étangs aérés et d'un bâtiment multifonctionnel* », adoptée le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 13668 de LCL datée du 11 août 2025 au montant de 3 656,21 \$, taxes incluses, pour les études géotechniques dans le cadre du projet d'un bâtiment multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 656,21 \$ à l'ordre de LCL, conformément à la facture N° 13668.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.4 RES 820-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PROJET PRIMEAU 2023 - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS – LCL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 617-04-25 « *Octroi de contrat – Études géotechniques pour la construction d'une station d'épuration par étangs aérés et d'un bâtiment multifonctionnel* », adoptée le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 13667 de LCL datée du 11 août 2025 au montant de 4 024,13 \$, taxes incluses, pour les études géotechniques dans le cadre du projet de la station d'épuration par étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 4 024,13 \$ à l'ordre de LCL, conformément à la facture N° 13667.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.5 RES 821-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MARQUAGE DE RUE – MARC LIGNES INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 785-08-25 « *Offre de service – Marquage de rue – Ligne Dynamique 2005 inc.* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : l'impossibilité de la compagnie Ligne Dynamique 2005 inc. de réaliser le projet à l'intérieur des délais requis avant la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT : la disponibilité de la compagnie Marc Lignes inc. de réaliser le projet avant la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT : la compétitivité des tarifs proposés par la compagnie Marc Lignes inc.;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1208 de l'entreprise Marc Lignes inc. du 29 août 2025 au montant de 3 328,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de marquage sur la rue de l'Église et place de l'Hôtel-de-Ville;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 328,53 \$ à l'ordre de Marc Lignes inc. conformément à la facture N° 1208;

QUE : la présente résolution annule la résolution N° 785-08-25 « *Offre de service – Marquage de rue – Ligne Dynamique 2005 inc.* », adoptée le 4 août 2025.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.6 RES 822-09-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT– CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION CLAUDE DE SERRES

CONSIDÉRANT : la résolution N°195-06-24 « *Émission d'un chèque et engagement financier jusqu'en 2025 à la Fondation Claude De Serre* », adoptée le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la correspondance de la Fondation Claude De Serres du 14 août 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 500 \$ à l'ordre de la Fondation Claude de Serres.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

8.1 RES 823-09-25 OFFRE DE SERVICE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE LIÉS AU REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N° 390-06-22 « *Offre de services professionnels en architecture – remplacement de la fenestration au 5 chemin Garagona, église Bishop Stewart Memorial à Frelighsburg* », adoptée le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT : l'offre de service bonifiée N° SBA 220506 rév 1. datée du 12 août 2025 du bureau d'architectes Stephan Barcelo pour les services professionnels en architecture liés au remplacement de la fenestration de l'église BSM, laquelle remplace et bonifie l'offre de service originale N° SBA 220506 du 18 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service bonifiée N° SBA 220506 rév.1 soumis par le bureau d'architectes Stephan Barcelo en date du 12 août 2025 pour les services d'architecture en lien avec le remplacement de la fenestration de l'église BSM au montant total de 18 097,00 \$, avant taxes;

QUE : cette résolution abroge et remplace la résolution N° 390-06-22 « *Offre de services professionnels en architecture – remplacement de la fenestration au 5 chemin Garagona, église Bishop Stewart Memorial à Frelighsburg* », adoptée le 6 juin 2022;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8.2 RES 824-09-25 OFFRE DE SERVICE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE LIÉS À L’ANALYSE DES OPTIONS CONCERNANT LA CONTRE FENÊTRE DE LA ROSACE DE L’ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N° 778-08-25 « *Émission d’un paiement – Fenestration de l’église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ Requalification église BSM – Marc Cournoyer* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE : l’ébéniste a confirmé, à la suite de l’inspection qui a eu lieu en collaboration avec l’artisan verrier, la dégradation avancée des structures en bois actuelles;

CONSIDÉRANT : l’offre de service N° SBA 250812 du bureau d’architecte Stephan Barcelo du 12 août 2025 pour l’analyse des options concernant la contre fenêtre de la rosace principale de l’église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l’offre de service N° SBA 250812 du bureau d’architectes Stephan Barcelo du 12 août 2025 pour l’analyse des options concernant la contre-fenêtre de la rosace principale de l’église Bishop Stewart Memorial au montant de 2 100 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8.3 RES 825-09-25 OFFRE DE SERVICE – REMPLACEMENT D’UNE POMPE SUBMERSIBLE – PUITTS CHARLES CARON ET FILS INC.

CONSIDÉRANT : la nécessité de procéder au remplacement d’une des deux pompes à l’aqueduc municipal dans les meilleurs délais afin d’assurer l’approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT : l’offre de service N° 19145 de la firme Puits Charles Caron et Fils inc. du 3 septembre 2025 pour le remplacement d’une pompe submersible de l’aqueduc municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l’offre de service N° 19145 de la firme Puits Charles Caron et Fils inc. du 3 septembre 2025 pour le remplacement d’une pompe submersible de l’aqueduc municipal au montant de 15 895,91 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8.4 RES 826-09-25 ACCEPTATION D’HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D’ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D’UNE STATION D’ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PROJET PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE : l’article 3.5.4 du devis « Fournitures de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d’études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d’une station d’épuration par étangs aérés » prévoit une banque d’heure pour des études complémentaires et que le bordereau de soumission établissait cette banque à 20 heures;

CONSIDÉRANT QUE : cette banque d’heures a été entièrement utilisée et que 17 heures supplémentaires y ont déjà été imputées;

CONSIDÉRANT QUE : lors de l'élaboration des plans et devis avec la nouvelle configuration, la conception initiale des étangs a été modifiée, nécessitant des ajustements, notamment à la voirie, à la sortie hydraulique, au traitement complémentaire du phosphore et au drainage du site;

CONSIDÉRANT QUE : la coordination avec le projet du bâtiment multifonctionnel pourrait entraîner d'autres ajustements avant la finalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE : pour poursuivre l'élaboration des plans et devis et atteindre l'étape de l'appel d'offres, il est proposé d'ajouter un maximum de 40 heures supplémentaires à l'article 3.5.4, sous réserve d'un avenant au contrat;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la proposition de la firme Tetra Tech QI inc. visant à ajouter un maximum de 40 heures supplémentaires à l'article 3.5.4 – Études complémentaires;

D' : autoriser le directeur général à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 177-09-25 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

Le conseiller Gilles Prairie donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 177-09-25 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Le conseiller Gilles Prairie dépose le projet du règlement N° 177-09-25 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

9.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 178-09-25 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La conseillère Josiane Martel-Ouellet donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 178-09-25 relatif à l'occupation du domaine public.

La conseillère Josiane Martel-Ouellet dépose le projet du règlement N° 178-09-25 relatif à l'occupation du domaine public.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

10. **APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

Aucun dossier.

11. **DIVERS**

11.1 **RES 827-09-25 AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU 75A, RUE PRINCIPALE – SERVICE DE GARDE**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg et Suzanne Harris et Linda Corey sont liées par un bail de location visant le local sis au 75A, rue Principale, Frelighsburg (Québec) J0J 1C0, permettant l'exploitation d'un service de garde éducatif;

CONSIDÉRANT QUE : Suzanne Harris s'est retirée de l'exploitation du service de garde éducatif;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil souhaite modifier certaines dispositions dudit bail afin d'apporter des clarifications au niveau des responsabilités des locataires et du loyer;

CONSIDÉRANT QUE : lorsque requis, ces modifications seront réalisées par consentement mutuel via un avenant signé par les parties, ou, à défaut, par avis de modification lors de la reconduction conformément au bail;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à négocier, finaliser et signer tout avenant au bail ainsi que tout document connexe nécessaire pour donner plein effet à la présente, y compris toute notification exigée par le bail pour une prise d'effet à la reconduction, le cas échéant.

ADOPTÉE

11.2 **RES 828-09-25 CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE : pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE : les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché sont actuellement en consultation et visent une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE : les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU' : il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE : la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT : l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE : toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE : ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE : la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

- que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;
- que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

- que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- et que soient facilitées et accélérées la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces occasions facilitant la création de logements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg appuie les recommandations de la FQM;

QUE : copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Louis Villeneuve, député fédéral de Brome-Missisquoi
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

ADOPTÉE

11.3 RES 829-09-25 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT : la résolution N° 604-04-25 « *Approbation et autorisation de signature – Addenda à l'entente intermunicipale de collecte des matières résiduelles avec la ville de Dunham* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE : l'addenda vise à mettre fin à l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, et ce, au 31 décembre 2025, afin de se conformer au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* ainsi qu'aux nouvelles modalités découlant de l'entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT QUE : la signature de cet addenda sans qu'une nouvelle entente intermunicipale ne soit simultanément signée aurait pour effet de laisser la Municipalité sans entente formelle pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil est préoccupé par l'absence à ce jour d'une nouvelle entente intermunicipale à compter du 1^{er} janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : reporter la signature de l'addenda mettant fin à l'entente actuelle jusqu'à ce qu'une nouvelle entente intermunicipale de collecte des matières résiduelles ait été reçue, examinée et approuvée par le Conseil, et que les deux ententes puissent être signées de façon concomitante;

DE : mandater le directeur général à informer la ville de Dunham de la décision du Conseil et à convenir, avec cette dernière, d'un échéancier réaliste pour finaliser et présenter la nouvelle entente dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

11.4 RES 830-09-25 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – FOURNITURE DE SERVICES D'OPÉRATEURS DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES PAR LA VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg souhaite faire appel aux services d'opérateurs des installations d'eau potable et des eaux usées de la ville de Bedford;

CONSIDÉRANT QUE: le partenariat entre les municipalités permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service bonifié;

CONSIDÉRANT QUE: les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au partage d'opérateurs des installations d'eau potable et des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à préparer un projet d'entente intermunicipale visant la fourniture de services d'opérateurs des installations d'eau potable et des eaux usées conjointement avec son homologue de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

11.5 RES 831-09-25 NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT : la volonté du conseil municipal d'optimiser l'organisation de l'appareil administratif afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population;

CONSIDÉRANT : l'analyse des besoins en ressources humaines présentée par le directeur général;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 486-12-24 « *Mise à jour des contrats de travail des employés municipaux* », adoptée le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par l'équipe administrative et souhaite renforcer sa performance et assurer sa pérennité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': adopter le nouvel organigramme de l'administration municipale de Frelighsburg, lequel entrera en vigueur à compter du 8 septembre 2025;

DE : créer les postes suivants :

- Directrice générale adjointe, greffière adjointe
- Trésorière adjointe
- Conseiller en urbanisme

DE : nommer, par voie de promotion interne, les personnes suivantes aux postes nouvellement créés :

- Maike Storks, actuellement greffière-trésorière adjointe, au poste de directrice générale adjointe, greffière adjointe;
- Nathalie Khayat, actuellement adjointe à la direction, responsable de la comptabilité et des communications, au poste de trésorière adjointe;
- Victor-Loïc Gamache, actuellement stagiaire en urbanisme, au poste de conseiller en urbanisme;

D' : autoriser le directeur général à :

- Mettre à jour et signer les contrats de travail des employé(e)s concerné(e)s, afin de refléter leurs nouvelles fonctions, responsabilités et conditions de travail;
- Mettre à niveau le contrat du Superviseur du service des travaux publics et de la voirie;
- Implanter des programmes de formation adaptés aux exigences des nouveaux postes et soutenir le développement des compétences du personnel;

DE : mettre fin à l'appel de candidatures pour le poste de conseiller en urbanisme.

ADOPTÉE

11.6 RES 832-09-25 NOMINATION FONCTIONNAIRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT : la résolution N° 831-09-25 « *Nouvel organigramme de la municipalité de Frelighsburg* », adoptée le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' : un fonctionnaire responsable doit être nommé officiellement par résolution afin de pouvoir appliquer la réglementation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : nommer Victor-Loïc Gamache fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme;

DE : nommer Victor-Loïc Gamache à titre d'inspecteur municipal, lequel est désigné pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux :

- Règlement N° 161-06-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N°133-2021;

DE : nommer Victor-Loïc Gamache à titre d'inspecteur en bâtiment, lequel est désigné pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux:

- Règlement N° 92-05-94 exigeant la production de plans d'aménagement d'ensemble;
- Règlement N° 128-2010 sur les conditions d'émission de permis de construction;
- Règlement N° 131-2022 sur le zonage;
- Règlement N° 132-2022 sur le lotissement;
- Règlement N° 133-2021 de construction;
- Règlement N° 134-2021 sur les permis et certificats;

DE : nommer Victor-Loïc Gamache à titre de fonctionnaire désigné et officier responsable, lequel est désigné pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux:

- Règlement N° 114-04-96 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Frelighsburg;
- Règlement N° 117-04-2024 concernant l'installation de canalisation et de ponceaux;
- Règlement N° 135-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);
- Règlement N° 150-03-2023 concernant la démolition d'un immeuble;
- Règlement RM 220-2010 sur le colportage;
- Règlement RM 330-2025 concernant la circulation et le stationnement;
- Règlement RM 410-2023 concernant le contrôle des animaux;
- Règlement RM 460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances;
- Règlement RM 660-2010 concernant le commerce de regrattier;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et ses règlements (P-38-002, r.1).

ADOPTÉE

11.7 RES 833-09-25 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général, l'inspectrice municipale et le conseiller en urbanisme soient désignés pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour le règlement suivant, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec lui :

- Règlement N° 142-03-14 portant sur l'utilisation de l'eau potable

ADOPTÉE

11.8 RES 834-09-25 EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – ROMANE DERONDE

CONSIDÉRANT : la vacance du poste de coordonnatrice de l'accueil des activités de loisirs à la suite de la démission de Maria Garz;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité engage Romane Deronde au titre de coordonnatrice de l'accueil des activités de loisirs pour la saison hivernale selon les conditions prévues à son contrat de travail.

ADOPTÉE

11.9 RES 835-09-25 APPUI AU PROJET « VIE ACTIVE ET SOLIDAIRE » DU CAMP GARAGONA

CONSIDÉRANT QUE: le Camp Garagona offre depuis de nombreuses années des services essentiels et de qualité à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et des conditions associées;

CONSIDÉRANT QUE : le projet « Vie active et solidaire » vise à soutenir la clientèle vieillissante du camp en lui offrant des activités adaptées, inclusives et stimulantes dans un environnement sécuritaire et accessible;

CONSIDÉRANT QUE : le projet comprend, entre autres, l'aménagement d'un espace couvert pour des activités telles que le jardinage, la musique, les ateliers artistiques et des exercices physiques doux, ainsi que l'asphaltage de l'entrée du camp pour améliorer la sécurité et l'accessibilité universelle des installations;

CONSIDÉRANT QUE : cette initiative contribuera à réduire l'isolement social des aînés, à renforcer les liens intergénérationnels avec les campeurs du camp et à favoriser la cohésion communautaire;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité reconnaît les retombées positives d'un tel projet, qui bénéficiera à plus de 650 usagers par année et aura des effets durables sur la communauté environnante;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité appuie officiellement le projet « Vie active et solidaire » du Camp Garagona favorisant l'inclusion, la sécurité et le bien-être des aînés ainsi que des personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE

11.10 RES 836-09-25 ACCUEIL DE L'EXPOSITION LOTO-QUÉBEC 2025 À L'ÉGLISE BISHOP STEWART (BSM)

CONSIDÉRANT QUE : l'édition 2025 de l'exposition Loto-Québec « *Sillons : Partager la Collection Loto-Québec* » a lieu du 22 septembre 2025 au 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : le projet d'organisation d'une exposition Loto-Québec en collaboration avec le Centre Adélarde;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 374-10-24 « *Soutien financier – Société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg* », adoptée le 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accueille l'Exposition Loto-Québec 2025 du 22 septembre 2025 au 10 novembre 2025 à l'église BSM;

D' : autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document pour donner pleinement effet à la présente.

ADOPTÉE

11.11 **RES 837-09-25 IMPRESSION DE FICHES INFORMATIVES SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif environnement souhaite sensibiliser la population aux enjeux liés aux plantes exotiques envahissantes et a, à cette fin, élaboré six fiches informatives;

CONSIDÉRANT QUE le Comité désire faire imprimer ces fiches afin de les installer dans des lieux publics stratégiques tels que le parc Jane-Freligh, pour rejoindre efficacement les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'impression est estimé à 200 \$ par fiche, pour un total de 1 200 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise l'impression des six fiches informatives, dans la limite d'une enveloppe budgétaire maximale de 1 200 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS)

La présentation cinématographique « *À la hauteur d'enfant* » aura lieu le 18 septembre 2025 au Beat et Betterave. Les réalisateurs seront présents et une discussion aura lieu après la projection.

- Comité consultatif environnement (CCE)

Une activité visant la noirceur totale sera organisée pour le Jour de la nuit le 11 octobre 2025.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le comité est en préparation de la campagne de sociofinancement pour la restauration de l'Église BSM. Des projets de conférence sont en préparation.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

L'inventaire du patrimoine bâti ainsi que le projet du bottin des artisans associé se poursuit.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Un projet afin de mieux protéger les bandes riveraines est en cours. Le comité recommande aux propriétaires des terres en friche de faucher leurs parcelles.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 838-09-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l’unanimité des conseillers présents
DE : lever la séance à 19 h 49.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code municipal.